

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 459^e séance tenue le 4 octobre 2004
à 15 heures 30, à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry
de l'Université de Montréal

PRÉSENTS : Le recteur : M. Robert Lacroix; le vice-recteur exécutif et au développement académique : M. Michel Trahan; le vice-recteur à la recherche : M. Alain Caillé; le vice-recteur à la planification et aux relations internationales : M. François Duchesneau; la vice-rectrice aux ressources humaines : Mme Gisèle Painchaud; la vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue : Mme Maryse Rinfret-Raynor; le vice-recteur aux affaires publiques et au développement : M. Guy Berthiaume; le doyen de la Faculté des études supérieures : M. Louis Maheu; les doyens : Mme Anne-Marie Boisvert, MM. Jean-Marc Boudrias, Jean-Marc Charron, Mme Irène Cinq-Mars, MM. Joseph Hubert, Claude Lamarche, Michel D. Laurier, Réjean Poirier, Jean Rouleau et Raymond S. Roy; le directeur général des bibliothèques : M. Jean-Pierre Côté; les représentants du corps professoral : M. Georges Aird, Mme Louise Allaire, M. Paul Arminjon, Mme Louise Béliveau, MM. Paolo Bellomia, Jean-Guy Bergeron, Michel Bigras-Poulin, Mmes Hélène Boisjoly, Anne Charbonneau, Christine Colin, M. André-Pierre Contandriopoulos, Mme Sophie Cuvellez, MM. Albert Devito, Guy Doucet, Mme Fabie Duhamel, M. André Ferron, Mme Louise Getty, MM. Luc Giroux, Luc Granger, Mme Francine Gratton, MM. Jacques Gresset, Mohamed Hrimech, Anatole Joffe, Mmes Marianne Kempeneers, Diane Labrèche, MM. Raymond Lalande, Serge Larochelle, Yves Lépine, Paul Lewis, Dominic Maestracci, Mme Joëlle Margot, MM. Stéphane Molotchnikoff, Benoît Moore, Jean-Guy Nadeau, Sang Nguyen, René Parenteau, Mmes Danielle Pinard, Louise Poirier, MM. Roger B. Richard, Samir Saul, Jean-Pierre Thouez, Denis Vaillancourt et Jean-Guy Vaillancourt; les représentants du personnel enseignant : Mme Sorel Friedman, M. Najib Lairini, Mme Monique Landry, MM. Pierre Pelletier, Maxime B. Rhéaume et Mme Sabine Sèvre-Rousseau; les représentants du corps professoral des écoles affiliées : MM. Bernard Lanctôt et Yvon Bouchard; les représentants des étudiants : MM. Christian Bélair, Normand Bélisle, Pierre-Alain Benoît, Mathieu Fontaine, Olivier Sylvestre, Mmes Yenny Vega Cardenas et Claudette T. Cloutier; une représentante du personnel : Mme Sylvie Goyer; le représentant du Conseil de l'Université : M. Jean McNeil; les représentants des cadres et professionnels: MM. Richard Alix, Daniel Boucher et Mme Christine Léonard;

ABSENTS : Les doyens : Mme Céline Goulet et M. Jacques Turgeon; les directeurs des écoles affiliées : MM. Robert L. Papineau et Jean-Marie Toulouse; les représentants du corps professoral : MM. Jean Barbeau, Michel Beaudin, Jean-Guy Besner, Pierre Bourgouin, Bernard Brais, Mme Marie-Thérèse Chicha, MM. Daniel Dumouchel, Alan K. Goff, Philippe Langlais, Gilles Lavigne, Mme Fahima Nekka, MM. Jesús Vázquez-Abad et Jean Wilkins; les représentants du personnel enseignant : Mmes Thérèse Botez-Marquard, Magali Deleuze, Chantal Gamache, et Louise Larivière. un représentant des étudiants : M. Alexandre Carette; des représentants du personnel : M. Stéphane Lavigne, Mme Louise St-Jacques; une représentante du Conseil de l'Université : Mme Marie-France Bich.

PRÉSIDENT

M. Robert Lacroix

PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS

M. Jean Trépanier

SECRÉTAIRE

M. Michel Lespérance

CHARGÉE DE COMITÉ

Mme Francine Arbour-Desrosiers

Le recteur souhaite la bienvenue à deux nouveaux membres, soit M. Jacques Gresset, membre élu par le corps professoral de l'École d'optométrie et M. Paul Lewis, membre élu par le corps professoral de la Faculté de l'aménagement.

AU-459-1 ORDRE DU JOUR

AU-459-1

Le suppléant à la porte-parole du Comité de l'ordre du jour est invité à faire rapport.

M. Claude Lamarche indique que trois séances de l'Assemblée ont été convoquées cet après-midi.

La première a eu lieu et avait pour objet la tenue du scrutin prévu dans le cadre de la consultation pour la nomination du recteur ou de la rectrice. La seconde qui a suivi immédiatement après avait pour seul objet l'allocution du recteur.

La troisième séance qui s'ouvre est une séance ordinaire. Tel qu'annoncé lors de la dernière séance, le Comité de l'ordre du jour a donné priorité à l'étude de la Politique sur la recherche avec les êtres humains. Si le temps le permet, l'Assemblée pourra ensuite traiter de la Politique sur l'évaluation de l'enseignement : rapport du Comité du suivi.

Aucune modification n'étant demandée, l'ordre du jour se présente ainsi :

A- POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 456^e séance tenue le 13 septembre 2004
3. Affaires découlant de ce procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - Rapport du recteur
6. Période de questions

B- AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

7. Politique sur la recherche avec des être humains
8. Politique sur l'évaluation de l'enseignement : rapport du Comité du suivi

AU-459-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 456^e
SÉANCE TENUE LE 13 SEPTEMBRE 2004

AU-459-2

Demande est faite d'indiquer, à la première page du procès-verbal, que Mme Fabie Duhamel était présente à cette séance.

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'Assemblée adopte le procès-verbal de la 456^e séance tenue le 13 septembre 2004, tel que modifié.

AU-459-3 AFFAIRES DÉCOULANT DE CE PROCÈS-VERBAL AU-459-3

Le secrétaire général indique que le Comité de l'ordre du jour a été saisi de la demande d'inscription de la question de la représentativité du corps professoral à l'Assemblée. Tel que le prévoit l'article 3 b) c) et d) du règlement de régie interne de l'Assemblée universitaire, il est paru opportun au Comité de demander au proposeur, M. Jean-Guy Bergeron, de produire un document faisant état de la problématique de cette question et de soumettre une ou des propositions afin d'assurer que les échanges de l'Assemblée soient les plus fructueux possibles. Le secrétaire général signale que M. Jean-Guy Bergeron lui a fait savoir qu'il produirait un tel document pour la séance du Comité de l'ordre du jour du mois de novembre prochain en vue de l'inscription de cette question à l'ordre du jour de l'Assemblée du 13 décembre prochain.

Se référant aux délibérations AU-456-7 et AU-456-8, le secrétaire général indique que lors de sa réunion du 13 septembre dernier, le Conseil, sur recommandation de l'Assemblée a nommé M Jacques Gresset comme membre de l'Assemblée et a désigné M. Olivier Sylvestre et Mme Yenny Vega Cardenas comme membres étudiants à la Commission des études.

Se référant à la délibération AU-456-11, le secrétaire général indique que lors de sa réunion du 1^{er} novembre prochain, le Conseil sera saisi de la recommandation de l'Assemblée relative à l'adoption des modifications à apporter à la Politique sur la probité intellectuelle.

AU-459-4 CORRESPONDANCE AU-459-4

Le secrétaire général indique ne pas avoir de correspondance à communiquer à l'Assemblée universitaire.

AU-459-5 PÉRIODE D'INFORMATION AU-459-5

Rapport du recteur AU-459-5.1

Le recteur dit n'avoir rien à ajouter à l'allocution qu'il vient de prononcer, sauf celle de se réjouir de la victoire des Carabins.

AU-459-6 PÉRIODE DE QUESTIONS AU-459-6

AU-459-6.1 Programmes internationaux et corps professoral AU-459-6.1

M. René Parenteau dit qu'il lui semble que sur le plan de l'international, l'Université a opté pour des actions traditionnelles et elle le fait bien. Par ailleurs il demande si l'Université a considéré la création de programmes internationaux conjoints ou non. En l'occurrence, il réfère à une maîtrise internationale en étude du développement urbain en collaboration avec des partenaires internationaux sur les différents continents et dont les étudiants seraient, entre autres, recrutés à Montréal.

Le recteur souligne que la problématique a souvent été soulevée. Plusieurs universités ont développé des programmes dans des pays étrangers. Cette orientation n'a pas constitué une priorité pour l'Université car elle devait consolider ses acquis, conserver ses clientèles tant du Québec, du Canada que des Etats-Unis, bref voir à ne pas diluer ses ressources pour assurer le redressement de la situation. La question du recrutement des étudiants de 3^e cycle a également fait l'objet des préoccupations de l'institution et depuis deux ans les correctifs apportés semblent porter fruit. Dans une

autre étape, la possibilité de développement de programmes tel qu'évoqué par M. René Parenteau mérite d'être examinée, mais elle ne pourra l'être par la présente équipe, notamment faute de temps. M. Louis Maheu observe que la mobilité des individus a été favorisée (stages de formation, co-tutelle des thèses) Par ailleurs, l'Université a répondu à des initiatives locales : ainsi, dans le domaine des études allemandes, un programme de formation à la maîtrise en langue allemande se donne en partie ici et en partie en Allemagne. M. François Duchesneau souligne qu'un programme entre le Département de science politique et l'institut d'études politiques de Paris constitue un cursus intégré. Il existe un projet entre la Faculté de droit et les universités de Lyon (maîtrise en droit des affaires) et Neuchâtel (droits de la santé). Il faut comprendre que ce sont des opérations très complexes à réaliser. Le recteur souligne que compte tenu de son sous-financement l'Université, à l'instar des autres institutions québécoises n'a pas, en matière d'accueil d'étudiants étrangers, retenu l'approche adoptée par les universités australiennes qui font de l'éducation un service d'exportation et qui bénéficient d'une assistance gouvernementale majeure en la matière.

M. René Parenteau souligne que la transition entre les membres du corps professoral qui prendront bientôt leur retraite et les autres membres du corps professoral constitue une situation préoccupante. Il demande si une stratégie sera développée, dans cette période de transition, pour utiliser les services des professeurs retraités autrement que par le recours au bénévolat.

Le recteur souligne qu'au fur et à mesure de l'intensification du recrutement il se peut que l'Université risque de ne pas pouvoir remplir tous les postes disponibles; dans ce contexte, il lui faudra réfléchir aux modalités pour pallier les inconvénients de cette situation. Relativement à l'insertion des jeunes professeurs dans un milieu en plein fonctionnement, il observe que les professeurs seniors et même ceux qui sont partis à la retraite pourront jouer un rôle qui sera différent d'une unité à l'autre. À la fin des années 60, l'évolution de l'Université s'est faite par ajout (les effectifs doublient voire triplent) alors qu'à l'heure actuelle l'Université étant constituée, des personnes partent et d'autres y entrent. La problématique est différente et elle devra être examinée.

AU-459-6.2 Charge de cours

AU-459-6.2

M. Stéphane Molotchnikoff indique d'abord qu'il a vécu une expérience désagréable dans son unité qui n'a pas accepté l'offre d'expertise d'un professeur à la retraite. Dans un autre ordre d'idées, il dit avoir reçu copie de sa charge de cours normée (nombre d'étudiants, crédits) où, à l'instar d'autres collègues, il y a constaté plusieurs erreurs. Il demande si l'Université et le SGPUM sont au courant de cette situation.

Mme Gisèle Painchaud dit être au fait de la situation. Un comité paritaire, formé à la suite de la signature de la convention collective en 2000, a siégé pendant deux ans et a fait des recommandations dont celle de revoir le processus de collecte des données pour s'assurer de leur fiabilité. Le nouveau comité mis en place va s'intéresser à cette question et fera les ajustements nécessaires. Elle termine en disant ignorer le taux de marge d'erreurs.

Le recteur fait valoir que ce sont les unités qui fournissent au Bureau de recherche institutionnelle les données qui servent à établir les charges de cours; il y a peut-être des erreurs de transmission, de transcription. Le Comité devra regarder l'ensemble du processus.

M. Samir Saul abonde dans ce sens faisant valoir que les erreurs ne sont pas le fait du Bureau de recherche institutionnelle. L'information étant communiquée au Bureau par les facultés, il y a lieu de s'adresser aux directeurs de départements ou aux doyens pour y apporter les correctifs et corrections nécessaires.

AU-459-6.3 Collaboration internationale

AU-459-6.3

M. Paul Arminjon souligne relativement à la collaboration internationale que l'Université reçoit un nombre important d'étudiants étrangers à chaque année qui font leur maîtrise en partie ici et en partie en Europe.

Le recteur abonde dans ce sens indiquant que l'Université accueille environ mille étudiants stagiaires à chaque année qui viennent d'autres pays et dont la durée du séjour est d'un ou deux trimestres; la contrepartie existe également à l'étranger. Ce flux de mobilité étudiante est de plus en plus important à tous les cycles.

AU-459-6.4 CHUM

AU-459-6.4

M. Georges Aird souhaite que l'Assemblée soit informée de l'état du dossier du CHUM notamment en ce qui a trait à sa relocalisation.

Le recteur indique que les deux commissaires (MM. Johnson et Mulroney) mandatés par le gouvernement pour étudier le dossier du CHUM, ont recommandé l'implantation du centre hospitalier sur les terrains de l'Hôpital St-Luc abandonnant ainsi le site retenu jusqu'alors, soit celui du 6 000 St-Denis. Parallèlement à ce dossier, l'Université était à la recherche des espaces de développement puisque d'ici 2010, ses activités feront en sorte qu'elle aura besoin, selon les normes gouvernementales, de 110 000 mètres carrés supplémentaires (cinq fois le Pavillon Bombardier). Dans sa recherche, l'Université a examiné des solutions de sites complémentaires pour y loger le centre hospitalier (à l'instar de l'Université de Toronto qui a un campus à Mississauga accueillant 9 000 étudiants). Il est ressorti que la cour de triage d'Outremont (comme la cour de triage Glen pour l'Université McGill) serait une solution intéressante pour l'Université puisqu'il n'existe aucune possibilité de construction dans le secteur de Côte-des-Neiges et que ces terrains (trois fois les terrains du 6000 St-Denis) sont à proximité de l'Université alors que ceux de l'Hôpital St-Luc sont dix fois moins importants. L'Université est convaincue de l'opportunité de cette solution et espère que d'ici quelques mois les décisions appropriées seront prises en regard de ce projet de société.

M. Pierre-Alain Benoît s'informe d'une part des obstacles rencontrés dans le dossier du CHUM et d'autre part souhaite, une fois les décisions prises sur son emplacement, que la communauté soit consultée sur l'utilisation des nouveaux locaux et des locaux libérés sur le campus.

Le recteur indique qu'il faut comprendre qu'un tel dossier ne se négocie pas sur la place publique. L'Université, avec les facultés impliquées, s'emploie à convaincre les intéressés de la justesse du projet. Lorsque les décisions auront été prises sur l'emplacement du CHUM, les instances de l'Université seront bien sûr consultées sur l'utilisation des locaux, les premières étant les facultés impliquées.

Complément d'information

M. Louis Maheu indique que la Faculté de l'aménagement a bien été consultée sur la formation du groupe chargé d'étudier les questions de l'environnement en matière d'enseignement. Un représentant de la faculté de l'aménagement y siège soit M. Gérard Domon. La problématique du groupe qui a d'abord été l'environnement a évolué davantage vers celle du développement durable.

AU-459-7 POLITIQUE SUR LA RECHERCHE AVEC LES-
ÊTRES HUMAINS

AU-459-7

M. Alain Caillé indique que deux documents ont été transmis à l'Assemblée soit un état de la question ainsi que les modifications proposées à la Politique sur la recherche avec les êtres humains. MM. Jean-Luc Malo (président du Comité universitaire d'éthique), Michel Bergeron (éthicien) et Moïse Bendayan

(président du Comité de la recherche) qui ont œuvré au dossier sont disponibles pour répondre aux questions qui pourront être soulevées. Le vice-recteur rappelle que la Politique sur la recherche avec les êtres humains a été adoptée en 1993 et modifiée en 1999. De façon graduelle, différents énoncés, différentes directives ont été produits notamment par les conseils subventionnaires ainsi que par le MSSS et s'ajoutent à la politique. Il est apparu qu'il était temps d'intégrer ces éléments dans la politique. Il s'agit notamment de l'obligation de faire relever du Conseil de l'Université la question de l'éthique en recherche utilisant des êtres humains. La politique comprend aussi certains éléments qui touchent le suivi.

À la suggestion du président des délibérations, l'Assemblée décide de consacrer une demi-heure aux échanges (période de discussion générale) sur cette question.

M. Guy Doucet souligne que les documents ont été transmis assez tardivement. Il suggère donc de recevoir le document, mais d'en reporter l'étude à une prochaine séance.

Le secrétaire général indique que les documents ont été transmis par courriel mercredi et par courrier le jour suivant.

M. Stéphane Molotchnikoff demande, relativement aux comités sectoriels, qui va décider où s'adresse la demande de fonds d'un projet : est-ce l'origine du professeur, du groupe ?

M. Alain Caillé souligne que pour éviter de modifier souvent la politique, il a été jugé opportun de la circonscrire aux principes et à des questions d'ordre général; les modalités, telle celle soulevée par M. Stéphane Molotchnikoff, vont faire l'objet de documents annexes (directives d'application) qui pourront être modifiés selon les besoins.

M. Michel Bergeron indique que pour chacun des projets soumis l'évaluation par un comité sectoriel est faite en fonction du rattachement facultaire.

M. Stéphane Molotchnikoff comprend qu'il y a des personnes qui sont exclues des comités d'éthique. Il demande si l'on a prévu d'écarter des personnes susceptibles de conflits d'intérêts, par exemple, celles qui oeuvrent plus ou moins près de l'industrie pharmaceutique ou de l'industrie médicale.

M. Alain Caillé souligne que ces personnes ne pourraient pas être nommées sur les comités d'éthique car les instances ont l'obligation d'écarter les personnes susceptibles de conflits d'intérêts. La politique prévoit que toutes les précautions doivent être prises en ce sens. En effet, l'instance qui nomme doit toujours exercer une très grande prudence dans la sélection des personnes qu'elle désigne sur les comités sectoriels.

M. Joseph Hubert souligne que si la Faculté des arts et des sciences n'a pas l'expertise nécessaire pour juger, par exemple, d'un projet dans le domaine bio médical, la question sera référée au comité de la Faculté de médecine. Tout en notant que la politique est le fruit d'un travail fort important, il suggère que l'article 5.3.1.4 soit biffé de la politique puisqu'il s'agit d'une modalité et qu'on ne trouve pas son pendant dans les autres secteurs. Le vice-recteur à la recherche se déclare favorable à cette suggestion.

M. Jean-Luc Malo souligne que la politique met aussi l'accent sur la formation en éthique de la recherche; il s'agit de familiariser les intéressés avec les règles des grands conseils.

L'amendement de M. Joseph Hubert est mis aux voix et adopté.

Sur proposition du Comité de la recherche, et à l'unanimité des voix, l'Assemblée recommande au Conseil l'adoption de la Politique sur la recherche avec des êtres humains conformément aux documents A-21/456^e/462 et A-21/456^e/462.1

Le vice-recteur à la recherche remercie MM. Bendayan, Bergeron et Malo pour leur précieux apport dans ce dossier soulignant que la Politique constituera le standard en la matière.

AU-459-8 CLÔTURE DE LA SÉANCE

AU-459-8

Le président des délibérations souligne que comme l'on ne pouvait prévoir, vu la lourdeur de l'ordre du jour, que l'Assemblée serait aujourd'hui en mesure d'étudier la Politique sur l'évaluation de l'enseignement, il n'est pas paru opportun d'inviter les membres du Comité du suivi à assister à la présente séance. La question est donc reportée à la prochaine réunion.

La séance est levée à 16 heures 30.

Adopté le 1er novembre 2004, délibération AU-460-2.3

Le président,

Le secrétaire,

Robert Lacroix

Michel Lespérance